



TOUS CLUBS Adherents UCPR et APARE

Colomiers, le 7 mars 2022

Objet : Cadre juridique des relations associations- sociétés et gestion des risques fiscaux liés

Monsieur le Président,

En septembre 2021, la FFR a initié un groupe de travail ayant pour finalité de mobiliser les acteurs concernés par les relations entre les deux entités composant les groupements sportifs et ayant notamment pour finalité :

- D'évaluer les solutions aux éventuels points de fragilité et difficultés recensées ;
- De conforter la relation entre les structures composant les clubs professionnels et ainsi contribuer à l'équilibre du rugby français.

Une mission d'enquête avait alors été confiée à l'UCPR et l'APARE auprès de leurs adhérents respectifs afin de dresser un **état des lieux** de la relation conventionnelle au sein de chacun des clubs et permettant d'identifier, le cas échéant, des **pistes d'amélioration**.

Si l'état des relations existantes révélé par les enquêtes se sont révélées bien plus positives que l'idée faite en amont des travaux¹, et que, dans la très grande majorité des cas, la relation entre association et société est de qualité et constructive, **des points de fragilité ont toutefois été identifiés.**

En effet, l'accroissement et la diversification des ressources des associations d'une part, et les liens entretenus avec des sociétés du secteur commercial d'autre part, impliquent une nécessaire évaluation et maîtrise des conséquences fiscales liées.

Fort de ce constat, l'UCPR et l'APARE se sont accordées pour collaborer sur la mise en place d'un accompagnement des clubs sur la gestion de ces risques fiscaux.

Cette collaboration s'est concrétisée dans un document (joint à ce courrier) mis à votre disposition et ayant pour finalité de faciliter les échanges et prises de décisions relatives à la construction et à la réalisation de projets communs dans un cadre sécurisé, à savoir :

- Rappeler le cadre légal au sein duquel évoluent les 2 structures composant le groupement sportif
- Accroître les connaissances et compétences des associations et sociétés concernant les enjeux fiscaux de leurs relations
- Déterminer des **pistes de sécurisation** pour limiter les risques de redressement et ses conséquences sur le groupement sportif en fonction des modes de gestion choisis.

¹ Dans les 2 enquêtes 80% à 85% des clubs ayant participé ont indiqué que les relations entre les 2 structures composant le groupement sportif étaient considérées comme bonnes voir très bonnes.

Espérant que ce document puisse vous apporter des éléments utiles dans le cadre d'une gestion optimisée et sécurisée, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Jean-Louis DELON Jean François MICHELON

Présidents APARE

Alain CARRÉ

Président UCPR

<u>Pièce jointe</u> : Document « Cadre juridique des relations associations- sociétés et gestion des risques fiscaux liés »

Copies: LNR, Groupe de travail FFR